



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/WG.2/2009/3  
15 mai 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION  
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION  
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES  
ET DES LACS INTERNATIONAUX

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Dixième réunion

Bratislava, 10 et 11 juin 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**ÉVALUATION DE LA SITUATION DES EAUX TRANSFRONTIÈRES  
DANS LA RÉGION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE  
DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE**

**DEUXIÈME ÉVALUATION DES COURS D'EAU, LACS  
ET EAUX SOUTERRAINES TRANSFRONTIÈRES**

Note du secrétariat\*

*Résumé*

Le présent document a été établi en application des décisions prises à la neuvième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 17 et 18 juin 2008; ECE/MP.WAT/WG.2/2008/2, par. 7 à 34) et à la troisième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Rome, 22 au 24 octobre 2008; ECE/MP.WAT/WG.1/2008/2). Il fait le point sur l'état d'avancement de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et comprend une description des étapes prévues pour les activités futures, y compris des modalités d'organisation et de la collecte des fonds nécessaires. Les grandes lignes du projet de la deuxième évaluation figurent en annexe.

---

\* Le présent document a été soumis à la date susmentionnée en raison d'un manque de ressources.

## **I. GÉNÉRALITÉS ET MESURES PROPOSÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL**

1. Le présent document a pour objectif de faciliter les débats du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation concernant l'élaboration de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE. Il se fonde sur les décisions pertinentes prises à la neuvième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et à la troisième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau. Il prend également en compte les résultats des consultations du groupe directeur que le Groupe de travail a établi à sa neuvième réunion pour préparer la deuxième évaluation. Ce groupe directeur est composé de représentants de l'Allemagne, de la Finlande (présidence), de la Géorgie, de la Suisse, de l'Ukraine, de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), du Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) et du secrétariat de la CEE.
2. Le groupe directeur a tenu deux téléconférences pour mieux définir les modalités du processus (voir chap. II) et réfléchir à la collecte des fonds nécessaires au programme (voir chap. III). Il a également fait des observations sur les grandes lignes du projet de la deuxième évaluation (voir annexe) ainsi que des suggestions sur la documentation de base et les sources d'information qui pourraient être utiles (voir par. 14).
3. Par ailleurs, il a été convenu que le premier atelier sous-régional sur la gestion des ressources en eau transfrontières en Europe du Sud-Est (ESE) se tiendrait à Sarajevo (18-20 mai 2009) et serait organisé conjointement par le Conseil de coopération régionale et la CEE en coopération avec le Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée (GWP-Med) et la Commission internationale du bassin de la Save (Commission de la Save). L'atelier contribuera à l'établissement de la deuxième évaluation et, parallèlement, facilitera les débats de haut niveau sur des questions essentielles dans les domaines des eaux transfrontières et de la coopération au sein de l'ESE. Les résultats de l'atelier, tout comme les principaux messages de l'évaluation pour l'ESE, seront présentés au Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation dans un document informel séparé.
4. Les représentants sont invités à faire part de leurs contributions à la deuxième évaluation et de leurs propositions, en répondant aux questions ci-après:
  - a) En quoi les activités pertinentes de votre organisation peuvent-elles contribuer à établir l'évaluation?
  - b) Quel rôle votre organisation est-elle prête à jouer dans les activités prévues dans le cadre du processus?
  - c) Avez-vous des observations et des suggestions à faire?

5. Les représentants des pays de l'ESE sont invités à déterminer et à adopter de concert la meilleure façon de finaliser le projet d'évaluation des eaux transfrontières dans cette sous-région afin qu'il soit possible de présenter le document à la cinquième réunion des Parties.

6. Les représentants des pays du Caucase sont invités à débattre des étapes qui devraient précéder l'élaboration du projet d'évaluation des eaux transfrontières dans leur sous-région (par exemple, nommer au moins deux experts par pays (pour les eaux de surface et les eaux souterraines) et envoyer au secrétariat tout document de base en anglais qu'ils souhaiteraient utiliser pour la deuxième évaluation).

## II. MODALITÉS DE TRAVAIL

7. Comme ce fut le cas pour la première évaluation, la deuxième évaluation sera le résultat d'un large effort de coopération entre les organisations nationales et internationales. Elle s'appuiera autant sur les activités de tous les partenaires concernés qu'elle y contribuera.

8. La CEE coordonnera le déroulement du travail par le biais d'un coordonnateur de projet rattaché au secrétariat de la Convention, qui sera chargé de gérer l'ensemble du processus, de coordonner les différentes contributions, d'organiser les activités, de rédiger le texte, de publier le document et d'en faire la promotion.

9. Les rôles des principaux partenaires engagés dans le processus se répartiront ainsi:

a) L'AEE participera à l'élaboration de l'évaluation des eaux transfrontières partagées par ses pays membres;

b) L'IWAC apportera son concours à l'évaluation des eaux transfrontières dans les pays membres de l'Union européenne (UE), y compris les eaux partagées avec des pays non membres de l'UE (avec le soutien d'experts des pays non membres de l'UE concernés), ainsi que ses compétences en matière d'eaux souterraines transfrontières;

c) L'UNESCO et l'IGRAC<sup>1</sup> apporteront leur concours à l'évaluation des eaux souterraines transfrontières (compétences générales et participation directe à l'évaluation de différentes sous-régions);

d) Les experts de la Convention de Ramsar contribueront à l'évaluation des eaux transfrontières dans les zones humides;

e) Le GRID-Arendal<sup>2</sup>, l'UNESCO et l'IGRAC feront partie des organismes participant à la production de cartes;

f) Le GWP-Med contribuera à l'évaluation des eaux transfrontières pour l'ESE.

---

<sup>1</sup> Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine.

<sup>2</sup> Le GRID-Arendal est un centre de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

10. D'autres partenaires pourront être associés ultérieurement au processus. Les partenaires devront coopérer étroitement entre eux pour veiller à ce que les différentes contributions et, en particulier, celles liées aux eaux de surface et aux eaux souterraines, soient prises en compte. Il faudra pour cela procéder à de nombreux échanges d'observations sur les projets présentés ainsi qu'à de vastes consultations.

11. Les réunions sous-régionales serviront à recueillir les données principales et à élaborer des avant-projets. Les données seront essentiellement échangées dans le cadre des consultations avec les experts nationaux et des négociations menées lors des réunions du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation.

12. Pour chacune des réunions sous-régionales, on cherchera à coopérer avec d'autres partenaires locaux et régionaux compétents (OSCE, centres régionaux pour l'environnement, conseils de coopération régionale, AEE, Commission de la Save, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, SIC-ICWC<sup>3</sup> et Bioforsk<sup>4</sup>, par exemple).

13. Aux fins de l'évaluation, on se servira essentiellement de la fiche de renseignements utilisée pour recueillir des informations sur les eaux transfrontières. Pour chaque bassin transfrontière, cette fiche permettra de réunir des informations sur les aquifères transfrontières qui y sont liés, ceux qui ne peuvent pas être associés à un bassin particulier unique étant traités séparément. Les projets de fiches de renseignements seront présentés au Groupe de travail dans un document informel à part.

14. Pour simplifier le travail des centres de liaison et autres experts concernés, les fiches de renseignements seront préremplies avec des informations officielles fiables dans les limites des ressources disponibles. À cette étape, on pourra notamment faire appel aux sources ci-après:

- a) La première évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières;
- b) Les bases de données et les rapports de l'AEE;
- c) Les rapports établis en application de la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne;
- d) Les rapports établis dans le cadre des organes communs;
- e) Les résultats de l'atelier tenu à Amalty sur les capacités de coopération dans le domaine de l'eau;

---

<sup>3</sup> Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination sur l'eau de l'Asie centrale.

<sup>4</sup> Institut norvégien de recherche en agronomie et en écologie.

- f) Le programme TACIS<sup>5</sup> sur la gestion de l'eau (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine);
- g) Les travaux du PNUD sur la gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale;
- h) L'évaluation des ressources de la mer Caspienne et de l'Amou-Daria effectuée dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC);
- i) La Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM) et la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est;
- j) Les activités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de la Banque mondiale dans le Caucase;
- k) Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau;
- l) L'Organisation météorologique mondiale;
- m) Les publications du Partenariat mondial pour l'eau;
- n) Les fiches descriptives sur les zones humides relevant de la Convention de Ramsar.

15. Le tableau 1 présente les grandes étapes du processus d'établissement de l'évaluation, les activités correspondantes et les principaux partenaires éventuels.

**Tableau 1. Calendrier, activités et partenaires**

Calendrier	Activités	Principaux partenaires éventuels
18-20 mai 2009, Sarajevo	Réunion sous-régionale pour l'ESE. Établissement de l'évaluation pour l'ESE.	Conseil de coopération régionale, GWP-Med, Commission de la Save, Banque mondiale, UNESCO/IGRAC, Convention de Ramsar
10 et 11 juin 2009, Bratislava	Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation fera part de ses observations sur le message principal de l'évaluation pour l'ESE et conviendra des prochaines étapes.	
10-12 novembre 2009, Genève	La Réunion des Parties étudiera les projets d'évaluations en fonction de ce qui sera disponible (projet d'évaluation pour l'ESE; projets de fiches de renseignements pour les pays du Caucase et les pays voisins, par exemple).	

<sup>5</sup> Assistance technique à la Communauté d'États indépendants, qui relève de la Commission européenne.

Calendrier	Activités	Principaux partenaires éventuels
Décembre 2009, Tbilisi (à confirmer)	Réunion sous-régionale pour le Caucase, avec la participation des pays qui partagent des eaux avec les pays du Caucase (à savoir la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et la Turquie). Établissement de l'évaluation pour les pays du Caucase et les pays voisins.	Ministère de l'environnement de Géorgie, OSCE, IWAC, UNESCO/IGRAC, Convention de Ramsar, Centre régional pour l'environnement du Caucase
Mars 2010, Bratislava	Réunion sous-régionale pour les pays de la partie occidentale de l'EOCAC <sup>6</sup> et les pays voisins de l'UE. Établissement de l'évaluation pour les pays de la partie occidentale de l'EOCAC et les pays voisins de l'UE.	IWAC, UNESCO/IGRAC, Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale, AEE, Convention de Ramsar
Mai 2010	Réunion sous-régionale pour l'Asie centrale, avec la participation des pays qui partagent des eaux avec les pays d'Asie centrale (Afghanistan, Chine, Fédération de Russie, Mongolie et République islamique d'Iran, par exemple). Établissement de l'évaluation pour les pays d'Asie centrale et les pays voisins.	OSCE, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, SIC-ICWC, Convention de Ramsar, UNESCO/IGRAC
Septembre 2010 <sup>7</sup>	Réunion sous-régionale pour l'Europe occidentale et les pays nordiques. Établissement de l'évaluation pour l'Europe occidentale et les pays nordiques.	AEE, IWAC, Bioforsk, UNESCO/IGRAC, Convention de Ramsar
Novembre 2010	Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation fera part de ses observations sur les projets présentés et en approuvera les textes.	
Novembre 2010-février 2011	Poursuite de la rédaction des documents (notamment des conclusions et recommandations issues de l'évaluation), recueil des données manquantes, consultations avec les pays (le cas échéant, organisation de réunions restreintes).	Tous les partenaires, en fonction des besoins
Février-juin 2011	Finalisation des textes, relecture, reproduction des cartes, édition et publication.	Tous les partenaires, en fonction des besoins

<sup>6</sup> Europe orientale, Caucase et Asie centrale.

<sup>7</sup> Il est proposé de rechercher des synergies avec une réunion pertinente organisée en application de la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne.

Calendrier	Activités	Principaux partenaires éventuels
	Ultimes négociations sur l'évaluation dans le cadre des préparatifs de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe». Opérations de communication auprès des pays et des parties prenantes en vue de promouvoir l'évaluation.	
... 2011, Astana	La septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» examinera l'évaluation et prendra des décisions sur les conclusions et recommandations.	
Novembre 2011	Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation examinera la suite à donner aux décisions connexes de la Conférence ministérielle.	

### III. BUDGET ESTIMATIF ET COLLECTE DE FONDS

16. Le coût total estimatif de la deuxième évaluation a été révisé à la lumière des enseignements tirés jusqu'à présent du processus. Ce coût est maintenant estimé à environ 1 100 000 dollars (jusqu'en 2011, soit pour trois ans). Il couvre les dépenses de personnel, les dépenses d'organisation des réunions sous-régionales, les frais de voyage du personnel et des participants (y compris aux réunions du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation), et les honoraires de consultants – services d'experts, édition, traduction, mise en forme et production de cartes (tableau 2).

**Tableau 2. Budget estimatif**

Poste	Montant en dollars des États-Unis
Dépenses de personnel: 1 fonctionnaire recruté sur des fonds extrabudgétaires pour la période de juillet 2009 à décembre 2011	379 500
Dépenses de personnel: 3 fonctionnaires à temps partiel recrutés sur le budget de la CEE pour la période de janvier 2009 à décembre 2011	180 000
Organisation de cinq réunions sous-régionales, y compris les frais de voyage du personnel et des participants	200 000
Organisation de trois réunions du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, y compris les frais de voyage du personnel et des participants	45 000
Honoraires de consultants: services d'experts, édition, traduction, conception et mise en forme	244 600
Production de cartes	35 000
<b>Total</b>	<b>1 084 100</b>

17. Il était prévu que le fonctionnaire recruté sur des fonds extrabudgétaires (coordonnateur du projet) commence à élaborer la deuxième évaluation en septembre 2008. Au moment de la rédaction du présent document, le poste n'avait toutefois pas encore été pourvu. Trois membres du secrétariat de la CEE ont commencé à travailler à temps partiel à l'évaluation.

18. À ce jour, les contributions reçues aux fins de la deuxième évaluation s'élèvent à 3 000 dollars (pour la Géorgie), 10 000 euros (pour les Pays-Bas), 180 000 francs suisses (pour la Suisse) et 124 414 dollars (pour la Suède), soit un montant total d'environ 298 000 dollars. Sans compter la contribution en nature de la CEE, les fonds nécessaires se montent encore à 606 000 dollars.

19. Plusieurs partenaires ont indiqué qu'ils étaient prêts à apporter des contributions en nature pour appuyer l'organisation des réunions sous-régionales et aider à l'élaboration des projets d'évaluations. De plus, l'Allemagne, la Finlande et la Suisse ont fait savoir qu'elles entendaient cofinancer cette activité à l'avenir.



## Annexe

### GRANDES LIGNES DU PROJET DE LA DEUXIÈME ÉVALUATION<sup>8</sup>

#### A. Grandes lignes du contenu

##### CARTES

Il y aura deux catégories de cartes: a) les cartes des eaux de surface et b) les cartes des aquifères. Cette distinction s'effectuera selon qu'il sera possible ou non de faire figurer les eaux de surface et les aquifères sur une même carte pour une sous-région donnée.

- Carte générale des principales eaux de surface et des principaux aquifères transfrontières en Europe occidentale et centrale (éventuellement subdivisée en plusieurs cartes);
- Carte générale des principales eaux de surface et des principaux aquifères transfrontières en Europe orientale;
- Carte générale des principales eaux de surface et des principaux aquifères transfrontières en Europe du Sud-Est;
- Carte générale des principales eaux de surface et des principaux aquifères transfrontières dans le Caucase;
- Carte générale des principales eaux de surface et des principaux aquifères transfrontières en Asie centrale;
- Cartes thématiques éventuelles (sur les aspects sanitaires, l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau). Il sera décidé ultérieurement si les cartes devront faire apparaître la vulnérabilité ou la situation des eaux.

##### I. APERÇU/RÉSUMÉ

##### II. CONTEXTE ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION

##### III. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

Par rapport à la première évaluation, les conclusions porteront davantage, dans la mesure du possible, sur la situation sous-régionale en soulignant les différences entre les sous-régions.

Le cas échéant, comme pour la première évaluation, des tableaux permettront de résumer les informations concernant les difficultés rencontrées, les incidences et la situation des eaux.

---

<sup>8</sup> Document établi par le secrétariat en concertation avec le groupe directeur.

- Chapitre 1: CADRES JURIDIQUES, POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS DE LA GESTION DES EAUX TRANSFRONTIÈRES
- Chapitre 2: SURVEILLANCE DES COURS D'EAU, LACS ET EAUX SOUTERRAINES TRANSFRONTIÈRES
- Chapitre 3: DONNÉES SUR LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, LES INCIDENCES ET LA SITUATION DES EAUX (y compris des questions particulières comme les changements climatiques, les incidences sur la santé, les écosystèmes liés à l'eau, comme c'est le cas dans l'évaluation des différents bassins)
- Chapitre 4: RÉPONSES
- Chapitre 5: LA VOIE À SUIVRE  
Tendances et recommandations

#### IV. DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES COURS D'EAU, LACS ET EAUX SOUTERRAINES TRANSFRONTIÈRES

On trouvera ci-dessous un plan plus détaillé de l'évaluation des différents bassins.

- Chapitre 1: BASSINS VERSANTS DE LA MER BLANCHE, DE LA MER DE BARENTS ET DE LA MER DE KARA
- Chapitre 2: BASSINS VERSANTS DE LA MER D'OKHOTSK ET DE LA MER DU JAPON
- Chapitre 3: BASSIN VERSANT DE LA MER D'ARAL ET D'AUTRES EAUX TRANSFRONTIÈRES D'ASIE CENTRALE
- Chapitre 4: BASSIN VERSANT DE LA MER CASPIENNE
- Chapitre 5: BASSIN VERSANT DE LA MER NOIRE
- Chapitre 6: BASSIN VERSANT DE LA MER MÉDITERRANÉE
- Chapitre 7: BASSINS VERSANTS DE LA MER DU NORD ET DE LA PARTIE ORIENTALE DE L'ATLANTIQUE
- Chapitre 8: BASSIN VERSANT DE LA MER BALTIQUE

Annexe 1: Inventaire des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières

Annexe 2: Inventaire des cadres juridiques et institutionnels existants pour la coopération (accords transfrontières, par exemple)

Annexe 3: Liste des codes de pays

Annexe 4: Liste des acronymes et des unités de mesure

Autres annexes selon que de besoin

**B. Grandes lignes de la partie consacrée à un bassin hydrographique ou à un aquifère relevant de la partie IV (Données chiffrées)**

- Chaque section devrait traiter en même temps des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières.
- L'évaluation des eaux souterraines qui ne pourra être associée à un bassin hydrographique particulier sera présentée à la fin du chapitre pertinent, selon le même principe.
- Les informations relatives aux impacts des changements climatiques seront mises en évidence dans les différents chapitres.
- Pour certains bassins, une évaluation d'un ou de plusieurs sites transfrontières protégés par la Convention de Ramsar sera effectuée et présentée dans un encadré à part (voir grandes lignes de la section C ci-dessous).

I. Description du bassin

II. Hydrologie et hydrogéologie (aperçu global des eaux de surface et des aquifères partagés dans le bassin)

III. Principaux problèmes du bassin

Pour les eaux de surface et les eaux souterraines, renseignements sur les principaux problèmes susceptibles d'avoir un impact transfrontière, y compris, selon que de besoin, les phénomènes/activités ci-après:

- Les processus géochimiques et autres facteurs naturels qui exercent des pressions;
- L'écoulement d'eau naturel dans le bassin (phénomènes extrêmes, saisonnalité, par exemple);
- Les modifications hydromorphologiques;
- Les cultures et la production animale;
- Les forêts;
- Les industries extractives;
- La production industrielle;

- La production d'électricité (centrales hydrauliques, thermiques, nucléaires, par exemple);
- L'évacuation des eaux usées (traitement des eaux usées urbaines insuffisant ou inexistant, par exemple);
- La gestion des déchets (décharges sauvages ou non, par exemple);
- Les transports/la navigation (routes, pipelines, par exemple);
- Les installations de stockage (y compris les bassins de retenue des déchets miniers et des déchets industriels);
- Les accidents industriels;
- Les déversements illégaux par les industries;
- Le captage des eaux souterraines et leur utilisation pour l'approvisionnement en eau potable;
- Le captage des eaux souterraines et leur utilisation pour les stations thermales;
- Les activités des voyageurs/le tourisme;
- D'autres activités (préciser).

#### IV. Situation des eaux et impacts transfrontières

- 4.1 Qualité et quantité d'eau, y compris diminution de la diversité biologique
- 4.2 Environnement, y compris écosystèmes liés à l'eau
- 4.3 Autres effets spécifiques des changements climatiques
- 4.4 Aspects sociaux, sanitaires et économiques

#### V. Mesures d'intervention (y compris mesures mises en œuvre, mesures provisoires et mesures prévues)

- 5.1 Cadres juridique et politique
- 5.2 Cadre institutionnel
- 5.3 Mesures non structurelles (plans de gestion intégrée des ressources en eau, activités transfrontières convenues récemment, par exemple)
- 5.4 Mesures structurelles/technologiques

- 5.5 Surveillance des eaux transfrontières
- 5.6 Financement et investissements
- 5.7 Participation des parties prenantes, y compris du public et du secteur privé
- 5.8 Autres mesures ayant un rapport direct avec les changements climatiques et leur impact sur les ressources en eau et sur les secteurs dépendant de l'eau (aux niveaux national et transfrontière)

## VI. Perspectives

Évolutions prévisibles du bilan hydrique, le cas échéant au moyen de scénarios sur la qualité de l'eau et sa quantité prenant en compte des facteurs déterminants du changement comme le développement économique, les changements climatiques, etc.

### **C. Grandes lignes de la partie consacrée à l'évaluation de zones humides transfrontières qui incluent des sites spécifiquement désignés relevant de la Convention de Ramsar**

- I. Description de la zone humide
- II. Fonctions hydriques des écosystèmes de la zone humide et impacts sur le développement social et les grands secteurs de l'économie
- III. Valeurs de la diversité biologique de la zone humide
- IV. Valeurs culturelles de la zone humide
- V. Situation de la zone humide
- VI. Mesures d'intervention
- VII. Perspectives
- VIII. Suggestions concernant les décisions que prendra la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et/ou à ses protocoles et celles que prendra la Réunion des Parties à la Convention de Ramsar.

-----